

**Eau & Rivières de Bretagne**  
**Mission mer & littoral**

[littoral@eau-et-rivieres.org](mailto:littoral@eau-et-rivieres.org)

**Madame le commissaire enquêteur**  
**Hôtel de ville – 27 rue du Lieutenant**  
**Jourden 29217LE CONQUET**

**Belle-Isle-en-Terre, le 07 juillet 2020**

*pref-enquete-reserve-  
iroise@finistere.gouv.fr*

**Objet : enquête publique concernant le projet d'extension du périmètre et de modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale d'Iroise**

Madame le Commissaire enquêteur,

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'Etat au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable ».

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos observations non exhaustives ci-dessous dans le cadre de la présente enquête publique.

Le projet d'extension de la réserve naturelle d'Iroise présente une avancée en matière de protection de l'environnement de l'archipel de Molène. Nous accueillons donc très favorablement ce projet. Néanmoins, nous nous permettons de vous présenter quelques points de vigilance auxquels notre association saura être attentive.

**1/ L'extension du périmètre de la réserve naturelle doit être accompagné d'un plan de gestion ambitieux**

Le caractère d'urgence est bien relevé dans les dossiers d'enquête publique. L'urgence est celle de la protection des populations d'oiseaux marins nicheurs sur les estrans et fréquentant les archipels.

Si nous sommes arrivés à dresser ce constat d'urgence pour la préservation de ces populations d'oiseaux, c'est qu'il faut donc présenter un plan de gestion qui permette de répondre à cette urgence.

Les principales causes de déclin de ces populations d'oiseaux doivent être entièrement identifiées pour proposer des solutions adaptées.

Si les mesures d'interdiction d'accès et de fréquentation des sites sont à prolonger, il nous semblera évident de le poursuivre avec rigueur.

## **2) La préservation efficace inclut les zones de reproduction, de repos et d'alimentation**

Enfin, une espèce est tributaire de la préservation de son habitat pour survivre : s'y reproduire, se reposer et s'alimenter. Dès lors, pour que ces populations d'oiseaux puissent, à tout le moins se maintenir, il faut également préserver ce qui constitue l'aliment de ces animaux, notamment la faune piscicole.

Notre association, Eau & Rivières de Bretagne est soucieuse de la qualité des eaux, y compris des eaux côtières. Une attention toute particulière doit être portée par les gestionnaires de la réserve sur le plan de la qualité des eaux qui conditionne l'apport d'aliments sains aux oiseaux.

Les eaux côtières sont le bassin récepteur de tous les écoulements des bassins versants limitrophes : microplastiques, pesticides, résidus médicamenteux, nitrate provoquant l'eutrophisation de sites côtiers. Toutes ces sources de pollutions constituent autant de menaces pour le bien-être et le maintien des populations inféodées à ces milieux.

Ainsi les microplastiques (de moins de 5 mm) pénètrent dans le milieu marin et dégradent un écosystème déjà vulnérable.

Nous appelons de nos vœux, une amélioration des connaissances scientifiques dans la réserve sur les impacts de ces pollutions sur les populations d'oiseaux qui sont l'objet principal du classement du site en réserve naturelle nationale.

## **3) Réglementation des activités maritimes**

Le code de l'environnement prévoit qu'une réserve naturelle nationale peut être assortie d'une périmètre de protection. Il nous semble que ce dispositif n'est pas prévu pour l'actuel projet d'extension. Cependant, afin de remplir les mêmes fonctions que ce périmètre, nous demandons à ce que les activités marines alentours soient aussi réglementées pour éviter des dérangements des espèces protégées (en particulier une réduction des impacts sonores et l'interdiction de rejets de déchets à la mer dans une zone proche).

**Au vu de tous ces éléments non-exhaustifs notre association Eau & Rivières de Bretagne vous demande, Madame le Commissaire enquêteur, d'exprimer notre avis favorable sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise.**

Nous vous remercions par avance de votre attention et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées,

Jean-Yves Piriou  
Eau & Rivières de Bretagne  
Vice-président  
P/O Maëlle Turriès  
Chargée de mission mer & littoral

